

le soutien appréciable apporté par la communauté de Victoria à la Fondation, nous recommandons qu'un représentant de cette ville fasse partie des candidats au conseil d'administration de la Fondation.

(iv) **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration devrait être le principal moyen d'assurer l'indépendance, l'intégrité et le caractère national de la Fondation. Par conséquent, si bien définis que puissent être les objectifs de la Fondation et si abondants que puissent être ses fonds, ces objectifs ne pourront être atteints si la personnalité, les connaissances et les compétences de ses administrateurs ne sont pas bien adaptées à la tâche. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ne devraient ménager aucun effort pour inciter les Canadiens les plus éminents et les plus qualifiés à siéger au conseil d'administration. Ils devraient veiller en particulier à ce que la Fondation soit assurée de la sécurité financière et de l'indépendance politique qui lui permettra d'attirer des gens dynamiques et créatifs, désireux de jouer un rôle important.

Les candidats au conseil d'administration devront être des Canadiens possédant une expérience et des compétences reconnues dans les relations du Canada avec la région de l'Asie et du Pacifique. Le secteur des affaires devrait être fortement représenté au conseil d'administration de la Fondation non seulement parce que cette dernière doit absolument être viable et efficace, mais aussi pour que les points de vue de ce secteur, qui a des intérêts importants dans la région, soient bien représentés.

Le conseil d'administration doit aussi être largement représentatif de l'ensemble du Canada; les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient veiller à ce que la liste de leurs candidats au conseil d'administration reflète tous les secteurs et régions du pays, y compris les particuliers — notamment ceux de la jeune génération — qui ne font peut-être pas partie d'un secteur ou d'un groupe organisé.

Il est donc recommandé que le gouvernement fédéral nomme les neuf premiers administrateurs et que les gouvernements provinciaux et territoriaux nomment dix-huit autres administrateurs en tout, en proportion de leurs contributions respectives au financement de la Fondation. Le conseil d'administration aurait également le droit de nommer cinq autres administrateurs, ce qui porterait son effectif possible à 32. Cela donnerait à des personnes particulièrement éminentes ainsi qu'à d'importants donateurs privés la possibilité de mettre leurs compétences et leurs intérêts particuliers au service de la Fondation.

Le conseil d'administration devrait être renouvelé par tiers tous les trois ans et la durée totale du mandat d'un administrateur devrait être limitée. Il est recommandé aussi que, une fois les premiers administrateurs nommés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de la façon proposée, toutes les nominations ultérieures d'administrateurs représentant les gouvernements se fassent par élection du conseil, à partir d'une liste de candidats présentée par les gouvernements intéressés. Le conseil d'administration nommerait aussi les dirigeants de la Fondation, qui seraient chargés de ses activités courantes et de l'administration du siège.

Le gouvernement fédéral aurait le pouvoir de nommer le premier président et le premier vice-président de la Fondation parmi les neuf administrateurs